

TAUX DE L'ABONNEMENT

AU JOURNAL
ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE
Par an, payable d'avance, \$ 3.00
Pour les pays étrangers, 4.00
ÉDITION QUOTIDIENNE
Par an, payable d'avance, \$ 6.00
Pour les pays étrangers, 7.00

LE JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

Éditeur-proprétaire, AUGUSTIN COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco

TARIF DES ANNONCES

Six lignes, première insertion, \$ 0.50
Au-dessus de 6 lignes et pas plus de 10, 0.75
Pour chaque ligne au-dessus de 10 lig., 0.10
Pour chaque insertion subséq., par lig., 0.05

La S. Pénitencerie ET L'ABOLITION DES DIMES.

Le Saint-Siège, par l'organe de la S. Pénitencerie, vient d'envoyer, dans les diocèses d'Italie où la loi sur l'abolition des dimes vise à rendre la situation du clergé de plus en plus pénible, les instructions suivantes :

1. Que tous ceux qui avaient l'obligation de payer les dimes sont également tenus de les payer comme auparavant et que nul ne peut se dispenser en conscience de ce de voir si juste et obligatoire.

2. Que, en vue des tristes conditions des temps, afin de pourvoir à la conscience des fidèles qui ont l'obligation des dimes et à la situation du clergé qui a le droit de les recevoir, le Saint-Siège a accordé la faculté à quiconque veut s'acquiescer de les payer à l'avenir, soit de son affranchir en payant pour une seule fois une somme correspondante, soit de faire en argent la prestation annuelle qui était faite en nature, soit d'en donner une autre compensation opportune et juste d'accord avec les Ordinaires respectifs auxquels le Saint-Siège a donné les facultés nécessaires à cet effet.

3. Que quiconque parmi les fidèles ne voudra ni s'affranchir comme il a été dit de cette redevance, ni la convertir en argent, ni payer les dimes, dans la mesure où il est obligé, conformément à ce que prescrit le Concile de Trente, ne pourra être absous par aucun confesseur, s'il n'accomplit sur ce point une entière restitution.

La Riforma dénonce ces instructions comme « une exploitation des consciences timorées et un acte de rébellion à la loi, pour provoquer la discorde dans les familles », comme si l'Église réclamait en cela autre chose que ce qui lui est dû en stricte justice et ce qui lui est nécessaire pour l'entretien de ses ministres !

La Riforma regrette ensuite que, malgré la dénomination aux tribunaux de quelques-uns des eures de la province de Rome « coupables », d'avoir notifié les instructions susdites, il y ait « malheureusement » lieu de en rendre, étant donné le Code actuellement en vigueur, que l'autorité judiciaire ne puisse les punir.

Mais avec le nouveau Code, dit le Riforma, d'obliger les catholiques à se révolter contre les lois de l'État. C'est à dire, d'après l'organe officieux que l'état pourrait non-seulement prétendre dispenser les fidèles de payer les dimes ; mais qu'il leur ferait un orifice d'écouter en cela les justes réclamations de l'Église. C'est le comble de la tyrannie, car ce serait la première fois qu'une loi civile, négative de sa nature, attendrait ceux qui remplissent un acte positif de conscience, qui échappent de sa nature à toute disposition législative.

La Riforma conclut d'un air triomphant : « Voilà une nouvelle preuve de l'unité des articles du nouveau Code contre les abus des ministres du culte, articles que certains hommes politiques, quoiqu'ils ne soient pas dévoués à l'Église, ont combattus ».

L'EXTRA-TERRITORIALITÉ DU VATICAN

Un grand nombre de journaux étrangers, reproduisant les informations empruntées à la Gazzetta Piemontese, relativement à la récente décision du Conseil d'État concernant l'extra-territorialité du Vatican, protestent contre ce nouvel attentat à l'indépendance pontificale.

Le monde dit : « Ce nouvel attentat ne devrait pas causer de surprise. M. Crispi ott un ennemi de l'Église et du Saint-Siège et, dans le cas présent, il agit, comme en d'autres cas, en ennemi ; il accomplit un acte de guerre contre le Vatican ».

Rien de plus explicable. Mais ce qui étonne, mal-à-propos, c'est l'insigne maistrance de l'acte. « Lorsque le gouvernement italien s'empara de Rome il prétendit rassurer les nations étrangères, inquiètes de la situation faite au Chef suprême de l'Église, en donnant, par une loi, des garanties à l'indépendance et à la dignité pontificales ».

La sagace politique élémentaire lui con-seilla d'interpréter cette loi le plus libéralement possible. Il fallait rendre ces garanties effectives aux yeux de tous ; il était bon de montrer au monde le Pape vraiment libre et vraiment honoré.

Nous ne disons pas que ce système ait résolu la question romaine. Supposons que le Pape se fut trouvé à un moment donné à peu près libre de fait, ni lui, ni le monde catholique pour lui, n'auraient pu se contenter d'une liberté entièrement dépendante du bon vouloir du gouvernement.

Nous ne donnons pas même le système comme facilement praticable, vu les origines et l'esprit du gouvernement italien. Mais nous constatons que ce gouvernement avait tout intérêt à le pratiquer.

On sait ce qu'il a fait et on voit ce qu'il fait. La loi des garanties reconnaissait au Pape le rang de souverain ; extérieurement les honneurs royaux devaient lui être rendus et à l'intérieur du Vatican le Souverain Pontife exerçait tous les droits de la royauté.

S'il était un article de la loi facile à respecter et qui fut inoffensif pour le gouvernement usurpateur, c'était celui-là.

Kh bien ! non : il a fallu qu'il subit une première violation, il y a six ans, dans l'affaire Martinucci, où les tribunaux italiens prétendaient soumettre à leur juridiction les habitants du Vatican, et aujourd'hui M. Crispi renouvelle la même faute et la même sottise.

DUEL FLOQUET-BOULANGER

LA RENCONTRE
Les deux adversaires sont arrivés quelques minutes avant dix heures, accompagnés de la rs témoins.

Le général Boulanger avait amené avec lui le docteur Labbé, et M. Floquet, le docteur Monod, chirurgien aux Incurables.

Le landau de M. Floquet était suivi d'un coupé, dans lequel étaient montés M. Bouhours, chef du cabinet, et M. Gragnon, directeur de la sûreté générale au Ministère de l'intérieur.

La rencontre a eu lieu au fond du jardin, dans un endroit découvert qui sort de manège à Mme la comtesse Dillon.

Le sort avait placé le général au milieu du manège, tournant le dos à la maison d'habitation.

La direction du combat était dévolue à M. Laisant. Les épées de M. Floquet furent mises en main des combattants.

Les témoins du président du conseil avaient exigé que les adversaires fussent obligés, après le fer croisé, avant le commandement : « Allez, messieurs », de faire un pas en arrière ; mais le général Boulanger, sans s'acquiescer à cette convention, a chargé M. Floquet avec une ardeur poudue.

M. Boulanger, en effet, avait déclaré d'avance qu'il voulait un combat absolument sérieux, et qui ne se terminât pas par une pique à gère — et selon la formule — sur l'avis des médecins.

Il avait, en outre, fait déclarer par ses témoins qu'il ne voulait pas de réconciliation après le combat.

M. Floquet, dont l'attitude a été d'une correction indiscutable, a montré qu'il avait une grande habitude de tirer.

En effet, avant de prendre l'épée il a rogné son épée sur son pantalon, a fait plusieurs appuis du pied en tâtant le sabre, qui rentrait, d'ailleurs, le terrain très mauvais.

Peu de personnes se seraient doutées, en voyant le ventripotent président du conseil que celui-ci faisait des armes régulièrement... dans un but hygienique.

L'attaque a été tellement violente que M. Boulanger, d'une part, a glissé et presque tombé à genoux, pendant que M. Floquet paraît l'équilibre.

Quand on a remis en position les deux champions, le général Boulanger était blessé à la main droite, et M. Floquet à la jambe.

L'épée est même restée dans la place. Malgré sa blessure, le général Boulanger voulait continuer.

« Je veux continuer... je veux continuer ! » s'écriait-il.

Mais les médecins l'en ont empêché, et ses témoins l'ont conduit, à chemise inondée de sang, dans la demeure du comte Dillon, dont le blesse a pu franchir les six marches du perron.

A ce moment, les médecins ont dû intervenir énergiquement pour empêcher le général Boulanger de se faire transporter rue Damont-d'Urville.

« Je veux m'en aller ! » répétait-il. « Pardieu, lui dit le docteur Labbé, le général, toi, c'est moi ».

Le Gaulois donne l'opinion de quelques députés sur la fameuse rancune qui a amené le duel Floquet-Boulanger.

M. DE CASAGNAC. Nous avons vu, dit-il, le député du Gers après la séance : « M. Floquet, nous a-t-il dit, n'a eu que ce qu'il méritait, et le général Boulanger a été très correct en la circonstance. Que diable ! on ne peut pas exiger d'un député qu'il se laisse insulter sans répondre par un de ses collègues, ce collègue fut-il président du conseil ».

M. Floquet a cru que l'ironie, l'impertinence, lui étaient permises. Il a été remis à sa place ; ce n'est pas la première fois que cela lui arrive — et, je le répète, c'est très bien fait ».

Maintenant, le devoir du président du conseil est de marcher. Il faut qu'il se batte, sinon on saura que le seul moyen de mettre un terme aux insolences qu'il prodigue à ses contradicteurs est de lui donner des coups de pied quelque part. M. Floquet se battra pour se donner dans l'avenir une sauvegarde sur ce point là. S'il ne le fait pas, il sera un « misérable » et un « lâche ».

Ces expressions, à mon sens, ne sont pas exagérées ; je vous autorise à les reproduire en ajoutant que vous les tenez de moi.

M. Floquet a montré, une fois de plus, qu'il manquait de sang-froid, de correction et de savoir-vivre à la tribune.

La façon dont il s'est exprimé, l'attitude qu'il a eue n'ont pas été trop sévèrement relevées par le général Boulanger. Mes amis et moi nous ne regrettons pas d'avoir interrompu à plusieurs reprises..... Une séance comme celle d'aujourd'hui est de nature à discréditer davantage encore le président du conseil, et nous ne pouvons que nous réjouir de ce résultat.....

Et pour le général Boulanger ? « Le général Boulanger a dit ce qu'il devait dire, et la façon dont il a répondu aux interruptions, aux insultes dont M. Floquet était prodigue à son égard, ne peut être blâmée par personne. Je ne saurais vous dire ce que je pense de lui au point de vue politique..... vous savez que je ne suis pas boulangiste ; et puis, pour connaître la façon dont j'apprecie la journée, vous n'avez qu'à lire, demain, l'Autorité..... Mais je puis vous assurer que, pas plus que le général Boulanger, nous ne craignons de nous représenter devant les électeurs ».

« Bien, dit Georges, je vois que jusqu'ici l'on ne m'a pas trompé. Maintenant, je vous prie, quel honneur me est ce ma nor ! »

« Ce que vous me demandez-là est fort délicat, se recria le notaire, et je ne saurais, et je ne saurais, me disiez que quel intérêt vous guide ? »

M. JACQUES PLOU. — Que pensez vous de la séance ? — Le gouvernement y a perdu tout le bénéfice de l'élection de la Chambre, où, quoique vaincu, il avait profité cependant de l'écueil du candidat de M. Boulanger. C'est à refaire. Il faudra que le gouvernement trouve moyen de prendre sa revanche contre le général Boulanger dans une élection départementale, sinon la chose deviendra inquiétante.

M. PLOU nous a répondu en riant : « M. Floquet présidait très bien la Chambre. — Et que dites vous du général Boulanger ? — M. le général Boulanger a le droit de ne pas être un orateur ; mais il a un peu trop dédaigné les prophéties ».

Pour en revenir à la séance, elle a été le meilleur argument de M. Boulanger en faveur de la dissolution.

M. Floquet m'a fait de la peine. Perronne n'est à l'abri d'une injure, mais il est bien fâcheux, pour un chef d'État, d'être injurié aussi gravement.

LE MARQUIS DE LA FERONNAYS — Cette séance, nous a-t-il dit, est une condamnation expérimentale du système parlementaire. M. Floquet s'est montré absolument au-dessous de sa tâche de premier ministre.

Cette séance a été aussi une excellente préparation au banquet du 14 juillet, où les maires, qui auront lu le discours du président du conseil dans les journaux, auront bien de la peine à écouter sans rire les éloges qu'on leur fera du gouvernement républicain.

En somme, très bonne journée pour nous, parce qu'elle est destinée à bien pour la république.

LE COMTE LANJUNAIS — Séance plus que bonne pour le général Boulanger, détestable pour la république. M. Floquet a très bien fait ce qu'il a fait, en se montrant incapable d'être à la tête du gouvernement. Les conséquences de cette journée seront funestes pour la république ».

A. MULHOLLAND FONDEUR EN CUIVRE, Appareils à vapeur, etc

Le sousigné est préparé à entreprendre des contrats pour Poser des Appareils de Chauffage à la vapeur ou à l'eau chaude, Tuyaux de conduits pour le gaz et autres travaux de plomberie, qu'il exécute avec rapidité et d'une manière supérieure

ON FOND LE CUIVRE tous les jours. On trouve à cet établissement un assortiment complet d'appareils pour le gaz, Articles en cuivre, Tuyaux en fer, etc. Prix modérés.

A. MULHOLLAND, 70, rue Saint-Jean

SOURCE DIVINA EAU MINÉRALE

Ferrugineuse, Bromo, Iodurée L'EAU MINÉRALE "DIVINA" est principalement recommandée contre les affections suivantes :

Table listing various minerals and their quantities in grams and centigrams. Includes Chlorure de Sodium, Bromide, Iodure, etc.

F. FAPARD, Professeur de Chimie, Université Laval. C. A. FORTIER, Professeur de Chimie de la Faculté des Arts. Montréal, 16 décembre 1887.

J. T. LEMYRE, Agent général. Z. ROGER, Agent, Haute-Ville, Québec.

AVIS LE JOURNAL DE QUEBEC EST EN VENTE CHEZ M. BÉLAND, 261, rue et faubourg Saint-Jean.

M. DROUIN et FRÈRE, 96, rue Saint-Joseph, Saint-Roch. M. FILTEAU et FRÈRE, Libraires, 37, rue Buarie.

PATENTS MUNN & Co., of the Scientific American, continue to act as Solicitors for Patents, Copyrights, Trade Marks, etc.

SOIRÉES LITTÉRAIRES Publication hebdomadaire illustrée

NON BREUSES PRIMES COMPENSANT LAQUELLE SON PRIX EXCEPTIONNEL CINQ fr. par AN (Union postale, 6.50) payables par l'envoi d'un mandat postal à M. CLAVEL, éditeur, 9, Cité d'Haute-Ville, Paris.

« Le baron était-il par hasard un membre de votre famille. — Oh non ! protesta le jeune Davignac ».

« Tant mieux, car cela me mettra plus à l'aise pour vous faire part de ce qui va suivre. — Le baron, en mourant, ne laissait que des héritiers fort riches, à des degrés de parenté fort éloignés, et qui se souciaient peu d'augmenter leur patrimoine du fil assez mince de la Roche Noire. Ils ne daignèrent pas même se déranger pour venir liquider cette maigre succession et chargèrent Jean Barthez de vendre le domaine à leur profit. Comme il se présentait peu d'acquéreurs, cette propriété fut adjugée à très bas prix. Or, savez-vous, monsieur, entre les mains de qui elle passa ? »

« Non, ma foi ! répliqua Georges avec une indifférence suprême, bien qu'il ne perdît pas un mot de ce récit. — Ce fut Jean Barthez qui l'acheta, dit maître Minassou en se croisant les mains, comme s'il se refusait encore de croire à une pareille énormité. — Comment cela ? demanda son auditeur, profondément étonné de ce qu'il venait d'apprendre. — Oui, répéta la tabellion, ce fut Jean Barthez qui eu devint propriétaire. Cela vous surprend ? Attendez, monsieur, je n'ai pas fini. Le château de la Roche Noire était alors en assez mauvais état. Les terres qui en dépendaient n'étaient pas très étendues. Un an plus tard les bâtiments étaient réparés. Le mobilier, soigneusement entretenu, était confié à la garde de l'ancien portier du baron à qui l'on conservait sa place et ses gages. (A continuer)

FEUILLETON LITTÉRAIRE 28 Juillet 1888. — No 45.

LE SECRET DE LA ROCHE NOIRE Par Paul SAUNIÈRE XL

COMMENT JÉRÔME DÉCOUVRIIT LE SECRET DE PIERRE DAVIGNAC — Et tu es sûr que Pierre est bien mort ? — Oh ! oui, j'étais arrivé au rendez vous bien avant l'heure, et j'avais pris la même place qu'hier. Bientôt j'entendis sur la route un pas sonore, c'était celui de Pierre. Lui aussi, dans son impatience, il avait devancé l'heure. Longtemps après derrière la baie feuillée, je le vis au bout de mon pistolet..... il fallait en finir avec mes hésitations. D'ailleurs, j'avais soif de vengeance. Au moment où il passait près de moi, j'ai fait feu. Il est tombé comme une masse, sans pousser un cri, sans faire un mouvement..... Je me suis jeté sur lui, je l'ai fouillé. Son sang brûlait mes mains, tandis qu'elles cherchaient sous son pourpoint les papiers qu'il importait de lui dérober. Dès que je les vis en ma puissance, je m'esquivai non pas en suivant le chemin, où j'aurais pu être rencontré et reconnu, mais à travers champs, franchissant les sillons, les fossés, les ruisseaux.

Mais le marquis ne s'écouait plus. Les révélations qu'il venait d'entendre l'avaient bouleversé. — Ce Georges..... le fils de ma

secour ! disait-il. La haine que j'avais pour lui n'était donc pas aveugle. Elle survivait à celle que j'avais vouée à son père. Oui, je comprends maintenant pourquoi Pierre l'a empêché de se battre avec moi, avec son oncle..... Ici le gentilhomme ne put reprendre un soupir.

« Son oncle..... répéta-t-il. Je suis son oncle ! — Tout à coup son front se rembrunit et sa main reprit ses droits. — Ah ! misérable voleur de nom et de fortune, s'écria-t-il, tu resteras dans ton neant ! Jérôme le regardait d'un air hébété.

« Vanité, égoïsme, cruauté, voilà cet homme, pensait-il. Il n'aura pas un remerciement pour moi, qui le sauve de la ruine et du déshonneur. En effet, ce fut en vain qu'il attendit un mot de gratitude. Il sortit et se retira furieux dans sa chambre, où il repara le désordre de ses habits.

Le marquis ne s'aperçut de son départ que longtemps après — Si ce Jérôme pouvait mourir maintenant..... murmura-t-il. Toute trace du crime serait anéantie.

Obéissant aux sages conseils que lui avait donnés son père, Georges, au retour de la longue promenade qu'il avait faite en compagnie de Fil-A-Piomb, était revenu chez lui et ne s'était pas montré. Le soir vint, Pierre n'avait pas reparu. Georges ne s'en inquiéta d'abord que médiocrement, mais, avant de se mettre au lit, il laissa ouverte la

porte de sa chambre, qui communiquait avec celle de Pierre. Il voulait l'entendre rentrer. L'espérance que son père lui apporterait de nouveaux renseignements sur la disparition de Diane.

La nuit se passa sans qu'aucun bruit troublât son sommeil agité. Le lendemain matin il était réellement inquiet.

C'était la première fois que Pierre s'absentait sans le prévenir. Georges appela Fil-A-Piomb. — Le pauvre garçon ne savait rien, sinon que Davignac était sorti la veille à sept heures du soir et avait formellement annoncé qu'il serait de retour avant neuf heures.

La réponse du jeune valet n'était pas de nature à calmer les angoisses de Georges. Du long interrogatoire qu'il fit subir à son domestique, un seul détail le frappa : c'était l'arrivée inattendue de l'homme noir et l'empressement avec lequel il avait été accueilli.

Puisieurs fois déjà Georges avait aperçu cet homme alors qu'il habitait la Maison blanche, mais jamais, en sa présence, un seul mot n'avait été échangé entre son père et le personnage mystérieux. Quel était cet homme ? quelles relations pouvait-il avoir avec Pierre Davignac ? Pourquoi s'entourait-il tous deux de tant de précautions qu'ils se défiaient de Georges lui-même ? Celui-ci résolut de se mettre à la recherche de Jean Barthez. Il se fit donner par Fil-A-Piomb un signalé ment détaillé du vieillard et sortit.

Il importait de savoir, avant tout, si cet homme n'avait pas pris un faux nom et une fausse qualité en disant se nommer Jean Barthez et être notaire royal à Pau. Georges se procura l'adresse du

tabllion de Saint-Jean-de-Luz et se rendit chez lui. — Thomas Minassou était honorablement connu dans sa petite ville. Le premier boutiquier près duquel Georges s'était informé lui indiqua la demeure du notaire, chez lequel celui-ci fut introduit aussitôt sur sa bonne mine.

Maître Minassou, apercevant un jeune et beau cavalier, qui portait éminemment l'épée, baira un riche client et découvrit en un large sourire une rangée de longues dents, où les années et le chirurgien avaient pratiqué de larges brèches. A cela près, c'était un petit vieux bien conservé, au teint parcheminé, à la chevelure fluette, ossueuse, mais à l'œil vif et intelligent.

« Monsieur, lui dit Georges, vous exercez la liberté que j'ai prise de venir vous déranger, mais j'avis besoin de certains renseignements, et j'ai craie ne pouvoir les trouver nulle part mieux que chez vous. — Je suis à vos ordres, monsieur.

« Il s'agit en effet d'un de vos confrères..... — Ah ! fit vivement Minassou en dressant l'oreille — J'ai pensé que vous le connaissiez, reprit Georges, c'est un notaire de Pau. — Jean Barthez, peut-être. — Précisément. Vous êtes lié avec lui ? — Beaucoup autrefois ; mais aujourd'hui nous n'avons plus ensemble que de rares relations d'affaires. — Vous plairait-il de me faire le portrait de ce personnage ? — Très volontiers. C'est un homme de soixante ans, aux cheveux blancs aux traits soucieux, grand, mince, d'un extérieur un peu sévère, fort honnête et de relations très agréables.

« Bien, dit Georges, je vois que jusqu'ici l'on ne m'a pas trompé. Maintenant, je vous prie, quel honneur me est ce ma nor ! »

« Ce que vous me demandez-là est fort délicat, se recria le notaire, et je ne saurais, et je ne saurais, me disiez que quel intérêt vous guide ? »

« C'est bien simple, répondit Georges en rougissant légèrement. J'ai l'intention d'acquiescer un propriété dans les environs de Pau, et je désirerais ne pas me déposséder à l'aventure d'une somme assez ronde que je destine à cet achat. — Qu'à cela ne tienne, l'interrompt maître Minassou, vous pouvez avoir confiance.

« Je vous remercie déjà sur ce premier point, mais e même je laisserais peut-être à Jean Barthez la gestion de ce domaine, je ne serais pas fâché de recueillir sur lui le plus de notes possibles, si elles sont bonnes surtout. — Elles sont bonnes, affirma le tabellion.

« Alors, je ne crains plus d'être indiscret, poursuivit Georges. Ne m'avez-vous pas dit que vous aviez été jadis lié d'amitié avec Jean Barthez ? — C'est vrai, monsieur. — Veuillez me raconter sa vie, et croyez que je saurai reconnaître zéneusement..... Georges avait tiré une bourse de sa poche. Maître Minassou l'arrêta d'un geste. — Je vais vous dire ce que je sais, répondit-il ; mais de grâce gardez cet or, monsieur. — A ces mots le tabellion rapprocha son fauteuil de cuir et se pencha vers son interlocuteur. — Jean Barthez, commença-t-il, n'était que pauvre clerc comme moi, quand, par une fortune inespérée,

une âme compatissante le mit en état de réaliser les desirs qu'il avait formés. — Son patron était le notaire du marquis de Mussidan et de sa fille Jeanne. Après la mort du marquis, Barthez fut fréquemment appelé au château par Mile de Mussidan, pour la régularisation des titres de propriété qui étaient échus par testament à la noble demoiselle.

Il était intelligent, modeste, si bien qu'il captiva les bonnes grâces de sa protectrice, qui lui arracha un à un les secrets que le pauvre diable étouffait au fond de son cœur.

« Il aimait la fille de son patron et il en était aimé, mais il n'était riche que de cœur et d'esprit, et cela ne suffisait pas à payer l'étude qu'il convoitait.

« Ce roman naïf attendrit Mile Jeanne de Mussidan. Elle n'avait en qu'à se louer des services du malheureux clerc, de sorte qu'elle résolut de lui aplanir toutes les difficultés. Un mois après Jean Barthez, généreusement doté par sa bienfaitrice, épousait la fille de son patron et succédait à ce dernier dans l'exercice de sa charge.

« Ce fut ainsi qu'il s'établit et que, par son travail et sa probité, il devint le premier tabellion de la ville qu'il habitait. — Depuis un an à peine il était à la tête de son étude, quand un drame lugubre vint attrister le pays. Le baron de la Roche Noire mourut assassiné lâchement, un soir d'été, sur le grand chemin..... Georges tressaillit. Encore, tous jours cet accident ! — Ce détail est-il connu de vous ? demanda maître Minassou. — Oui, balbutia Georges. Je l'ai entendu raconter deux ou trois fois déjà. (A continuer)

UNE RECETTE SURE

Pour la santé, la force et le bonheur.

Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion prenez de

L'EAU DE SAINT-LÉON

pendant ou après les repas. Comme purgatif pour les douleurs en général, la constipation, le mal de tête, etc., prenez en un ou plusieurs fois à thé chaude, jusqu'à ce qu'elle opère avant le déjeuner.

Pour faire disparaître les obstructions dangereuses des organes digestifs, affections des reins ou du foie, buvez-en tous les jours à quelques heures d'intervalle et avant de vous coucher. Dose, un verre.

Agents pour la Puisseance. No. 3, rue Port Dauphin, QUÉBEC.

APPEL AUX ABONNÉS DU «JOURNAL»

Frère à ceux dont l'abonnement au «Journal» vient d'expirer de faire leurs remises au plus tôt et à ceux qui n'ont pas encore payé leur abonnement de l'année dernière de le faire sans nouveaux délais.

Pour ceux qui doivent au-delà, ils n'ont qu'à régler de suite leurs comptes s'ils veulent éviter des frais.

Notre correspondant à Paris. Pour les annonces, réclames, faits-divers et correspondances, s'adresser à M. A. LORETTE, rue Caumartin, 6, Paris.

CANADA

QUEBEC, 28 JUILLET 1888.

LES EXPORTATIONS

Durant le mois de juin, nous avons exporté du Canada pour \$9,924,556. Comparé à celui du mois correspondant l'année dernière, ce chiffre indique une diminution de \$307,434 dans l'exportation des produits du Canada et de \$565,410 dans l'exportation des produits venant de l'étranger.

Nos exportations de bois ont augmenté d'environ un demi-million et notre commerce d'animaux a diminué d'autant.

Durant l'année terminée le 30 juin dernier, les exportations se sont élevées à \$86,454,986 soit une diminution de \$58,000 sur l'année dernière.

Cette diminution est due en grande partie à la mauvaise récolte de la province d'Ontario.

Le tableau suivant indique quels produits nous avons exportés :

Table with 2 columns: Product and Value. Includes Mines, Pêcheries, Bois, Animaux, Produits agricoles, Manufactures, Divers.

Il y a eu augmentation dans l'exportation des articles suivants :

Table with 2 columns: Product and Value. Includes Mines, Pêcheries, Bois, Animaux, Produits agricoles, Manufactures, Divers.

Ces tableaux et ces chiffres paraissent indiquer que le commerce du pays est dans un état satisfaisant.

Union Commerciale et annexion

Le Globe, du 26, termine comme suit un article sur notre système de gouvernement :

« En ne considérant que le mérite comparatif du gouvernement responsable et du gouvernement irresponsable, nous croyons que l'union commerciale nous offrirait cher obtenu par l'annexion. »

Nous sommes aussi du même avis. Notre constitution actuelle n'est pas parfaite, mais nous la croyons supérieure à la constitution américaine et surtout plus appropriée à nos besoins, à nos goûts, à nos aspirations.

Nous avons combattu longtemps pour obtenir le gouvernement responsable et nous l'avons maintenant aussi complètement que possible.

Nos institutions sont plus libres que celles de nos voisins. Les auteurs de la confédération avaient songé à nos constitutions anglaises et américaines lorsqu'ils ont préparé la nôtre et ils ont pu par conséquent éviter plusieurs des défauts qui se trouvent dans l'une et dans l'autre.

L'annexion pour nous serait la bande d'un système qui peut nous

permettre de faire du Canada un grand pays, pour adopter en retour un gouvernement sous lequel nous n'aurions qu'une influence très-secondaire.

Les États-Unis sont libres, sans doute, mais déjà on peut voir quels périls vont les menacer. Les capitaux énormes accumulés par quelques particuliers constitueront bientôt une puissance qu'il sera difficile de contrebalancer. Ce pouvoir de l'or ne peut être exercé qu'au détriment du grand nombre. Nous n'avons pas pour le moment ce mal à redouter.

Pour nous, de la Province de Québec, l'annexion serait l'abandon de notre langue au moins dans le gouvernement central; ce serait renoncer à l'influence que nous pouvons exercer maintenant pour nous protéger et faire valoir nos droits. Nous voulons accorder l'esprit le plus large à nos voisins, mais nous ne pouvons oublier que l'on n'obtient jamais si facilement une chose que lorsque celui qui accorde ne peut impunément refuser.

M. PARNELL.

On n'a pas oublié, les accusations lancées, il y a déjà assez longtemps, par le Times de Londres, contre M. Parnell. Le grand journal anglais affirmait que le chef irlandais avait été pour ainsi dire le complice du meurtre de Phoenix Park, et même il a produit des lettres signées par M. Parnell à l'appui de sa prétention.

Le gouvernement anglais vient de faire passer une loi qui l'autorise à nommer une commission chargée de faire une enquête sur cette question.

M. Parnell a toujours nié énergiquement l'accusation lancée contre lui, et il fait dire que le monde politique d'ici, du moins, serait bien étonné si elle était fondée. Il serait singulier qu'un chef qui, comme le chef irlandais, a paru toujours agir avec la plus grande prudence, aurait été maladroite au point de signer de sa main des lettres aussi compromettantes que celles que l'on a publiées.

De son côté, le Times persiste dans ses affirmations, et des personnages influents semblent le soutenir.

Mais, la politique a tant d'exigences, et parfois, elle est dirigée par des passions si violentes, qu'elle devient capable des plus injustes persécutions.

En attendant donc la fin de l'enquête de la commission, si jamais il y a eu, nous croyons qu'il faut tenir M. Parnell innocent de ce dont il est accusé.

On a ajourné à la prochaine session les études hydrographiques dont se sont chargés en commun les gouvernements d'Angleterre et du Canada. La chambre de commerce de Québec desiro que l'on pousse ces travaux jusqu'à Québec et que les études se rapportent également au chenal entre Québec et Montréal, ce qui nécessiterait une dépense à la quelle on n'a pas prévu.

Un Français communique à l'Électeur d'hier une lettre qui est bien obscure, mais que l'on peut croire dirigée contre ceux qui n'ont pas enthousiasmé pour le seul Victor Hugo.

Encore un qui vient probablement pour dire du mal de nous à la prochaine occasion.

Le Free Press, de Winnipeg, dit que M. Dewdney, quand il sera nommé ministre de l'Intérieur, se présentera à Cardwell.

Il dit aussi que le sénateur Girouard va se présenter à Provancher.

Le Sénat américain a continué, hier, la discussion sur le traité des pêcheries. Le débat a pris une tournure personnelle. M. Morgan a dit que s'il était président des États-Unis il exigerait, pour prendre le traité en considération, que les sénateurs fussent assez bien renseignés pour le discuter.

Le revenu du chemin de fer du Grand Tronc, durant la semaine expirée le 21 juillet, a été de \$363,271. Durant la semaine correspondante, en 1887, le revenu avait été de \$399,872. C'est donc une diminution, pour cette année, de \$36,601.

Le rapport annuel des caisses d'épargne constate qu'au 30 juin, il y avait 101,963 comptes ouverts contre 90,159 l'année dernière. La balance au crédit des déposants a augmenté d'un million et quart, et elle était, le 30 juin, de \$20,686,032. La somme transférée de la banque d'épargne du gouvernement à la banque d'épargne du bureau de Poste, a été de \$217,385.

Il y a eu, la semaine dernière, 199 faillites aux États-Unis, et 22 au Canada.

D'après une statistique qui vient d'être publiée, les pertes causées par

Chronique religieuse

Il y aura plusieurs pèlerinages, demain, à Sainte-Anne de Beauport. Outre celui des congrégations, de Saint-Roch, on mentionne un grand pèlerinage organisé au profit de l'Hôpital du Sacre-Cœur, sous la direction du révérend M. C. Trudel, chapelain de cette institution.

Il y aura aussi un grand pèlerinage de Saint-Hyacinthe, dirigé par Mgr Moreau, qui chantera la grand-messe, demain.

Le second pèlerinage diocésain sous le patronage de Mgr Aut. Racine et au profit du couvent de la congrégation de Windsor Mills, aura lieu, le 29 août prochain. Un train du Grand Tronc quittera la gare de Sherbrooke aux heures et aux conditions ordinaires pour le sanctuaire de Sainte-Anne.

Hier, a eu lieu le grand pèlerinage des paroissiens de Notre-Dame de Lévis.

Un village qui a fait de grands progrès religieux, c'est celui de Magog. Il y a de cela sept ans, lorsque M. l'abbé Millette arriva dans ce endroit, il n'y avait que 175 communions et aujourd'hui, il y en a onze cents.

La vieille église étant aussi trop petite, M. Millette forma le projet d'en bâtir une plus convenable et aujourd'hui, une magnifique église est en voie de construction. À la messe, le dimanche, il y a toujours de six à huit cents assistants.

Conseil de ville

Au conseil de ville, hier au soir, il a été donné lecture d'une pétition des barbiers demandant que la corporation adopte un règlement pour obliger les barbiers à fermer leurs boutiques le dimanche.

Le conseil a voté les rapports suivants du comité des chemins : Pour ratifier le contrat passé avec MM. Drolet et Daquet pour la construction d'un escalier en fer vis-à-vis la rue de la Couronne. Le prix du contrat est de \$3,186.00 ; pour demander des soumissions pour construire un petit kiosque à l'usage du gardien du jardin du gouverneur pour protester contre la compagnie du gaz qui doit payer la rue Saint-Paul ; enfin le dernier rapport demande une appropriation additionnelle de \$12,000 pour le comité des chemins.

Sur la proposition de M. l'échevin Demers, le conseil a décidé de demander au gouvernement d'envoyer toutes les maisons sur la rue du Jardin, en arrière du Palais de justice, jusqu'à la maison des francs-maçons.

M. le conseiller Chambers a demandé où on en était au sujet de l'élargissement de la rue Sainte-Anne. M. l'échevin Demers a dit que le gouvernement allait probablement donner une liste de terrain pour cette rue, mais il désire que la ville fasse d'abord ce qu'elle veut faire avec le terrain qu'elle possède. A ce sujet il dit qu'il est rémué que le gouvernement fédéral contestera le droit du gouvernement local d'accorder à la ville le nouveau site on l'on transporta le kiosque Potvin pres de l'École Normale.

M. le conseiller McGreevy regrette que le gouvernement fédéral soit ainsi disposé à lutter contre le gouvernement local.

M. l'échevin Demers, président du comité des chemins, dépose un rapport de la somme de travail qui a été faite et de l'argent qui a été dépensé dans chaque quartier de la ville, du 1er mai au 23 juillet de l'année courante. Voici le coût de ces travaux :

Table with 2 columns: Location and Cost. Includes Quartier Saint-Louis, du Palais, Saint-Pierre, Champlain, Saint-Jean, Montcalm, Saint-Roch, Jacques-Cartier.

\$21,228 36

PETIT COURRIER DE MONTREAL

Montreal, 27 juillet.

Les cultivateurs se plaignent qu'en outre du manque de pluie les sautes-rentes causent de grands ravages aux récoltes. Dans les comtes de Carleton, Russell et Ou souais, des champs entiers de grains ont été presque détruits par ces insectes nuisibles. Ils causent plus de dégâts cette année qu'en 1878 et 1879, deux années dont bon nombre se rappellent encore.

Mgr l'archevêque de Montréal s'est rendu, hier matin, à Lachine, pour présider à des professions religieuses et faire la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle chapelle des RR. Sœurs de Sainte-Anne.

Vingt-deux novices ont prononcé leurs vœux.

La cérémonie commença à 8 heures et s'est terminée à 11.30 heures. Le dîner a été pris au couvent. Pendant le repas la fanfare de Lachine s'est fait entendre.

La nouvelle chapelle mesurera 155 pieds en longueur sur 60 de largeur, l'édifice comprendra un sous-sol, un étage au dessus duquel se trouvera la chapelle.

Les plans ont été faits par M.M. Perrault et Messard, architectes, de cette ville ; l'entrepreneur des travaux de maçonnerie est M. Boicage, de Québec.

L'extérieur seul de l'édifice coûte, ra \$83,000 ; c'est un monument qui

fera honneur aux religieuses de Sainte-Anne.

Sir Donald Smith serait maintenant hors de danger, mais sa convalescence sera longue.

On dit que la construction de l'embranchement du chemin de fer canadien du Pacifique, de London à Windsor, va être commencée sous peu.

M. James Guest, marchand de vins, a fait cession de ses biens, hier, la maison Guest a perdu \$50,000 dans les derniers six mois, à la suite de faillites qui ont eu lieu à Toronto et dans les provinces maritimes et on cite ville, y compris la faillite de Baldwin.

Le passif dans cette faillite est de plus de \$200,000.

Un bonhomme quelconque s'est mis, dit-on, en frais de publier les mémoires de Gabriel Dumont sur la rébellion de 1885. Pour peu que la mémoire du chef méritait au niveau de ses autres facultés, on peut s'attendre à quelque chose de bien.

La cause de Mrs Morley, de Saint-Laurent, est revenue sur le tapis, cet après-midi, en cour supérieure, devant le juge Doherty qui a pris la motion de M. Lafontaine en délibéré.

Les travaux pour agrandir l'hôtel Windsor, sont commencés de ce matin.

Un enfant âgé de 6 ans, fils de M. Bernard, menuisier de Saint-Guilhem d'Upton s'est noyé, mardi dernier, en tombant dans une tonne remplie d'eau. En arrière du moulin, il y avait une grande tonne remplie d'eau et une planche avait été posée un bout appuyé sur la tonne et l'autre sur le rebord d'une des fenêtres du moulin.

On suppose que l'enfant aura voulu marcher sur la planche et que, ayant perdu l'équilibre, il sera tombé à l'eau.

Un jeune homme de 16 ans, du nom de Elzear Doust, est tombé, hier, sur le trottoir du haut d'un échafaud sur lequel il travaillait.

Quand on le releva, les os d'une de ses jambes faisaient saillie à travers les chairs déchirées. Aussitôt on l'a transporté à l'hôpital Notre-Dame.

Vendredi dernier, le corps de François Lapointe, qui s'est noyé, il y a quelques jours, a été trouvé flottant à un mille du rivage, à l'entrée de la rivière Gouffre.

DERNIER

CULLETIN TRANSATLANTIQUE

LA FRANCE ET LA RUSSIE.

La Gazette de Moscou rapporte une conversation qui a eu lieu récemment entre le général Ignatieff et le correspondant du journal serbe Zastava, au sujet des relations entre la France et la Russie.

Le général a dit que les rapports entre les deux pays étaient très amicaux. Il n'existe pas de traité, mais cela n'est pas nécessaire. Il a ajouté que ceux qui prétendent qu'un rapprochement est impossible entre la monarchie russe et la république française se trompent beaucoup.

La France sait bien qu'il y a, en Russie, beaucoup plus de liberté et de désintéressement que dans bien des pays constitutionnels. Les partis qui luttent actuellement entre eux en France se réconcilient et s'unissent pour vaincre l'ennemi.

LE ROI MILAN.

Une correspondance de Vienne dit que le roi Milan est un joueur acharné. Pendant qu'il était à Vienne il perdit \$24,000 que l'empereur François-Joseph lui prêta à la condition qu'il ne jouerait plus. Le lendemain il avait oublié sa promesse et perdait encore.

LE DR. MACKENZIE.

Un éditeur qui l'on a fait l'offre d'une traduction du rapport des docteurs allemands sur la maladie de l'empereur Frédéric a écrit au docteur Mackenzie pour lui demander s'il voyait un inconvénient à la publication de ce rapport.

Dans sa réponse, le spécialiste remercie l'éditeur de sa courtoisie, mais il ajoute :

« Je ne crois pas qu'un éditeur respectable s'empressât d'accepter cette offre, mais s'il s'en trouve un, je n'hésiterai pas à la poursuivre de vant les tribunaux pour venger ma réputation. »

UNE INCONVENANCE DU ROI HUMBERT

On dit que le président Carnot est très irrité du manque de convenances dont le roi Humbert a fait preuve en n'envoyant pas un aide-camp saluer le président de la République française alors que celui-ci était à Chambéry, près de la frontière d'Italie. En raison de cette violation flagrante de la courtoisie internationale, M. Carnot a reçu très froidement l'ambassadeur d'Italie lorsque celui-ci est venu le féliciter de son retour à Paris.

La tournée triomphale du président Carnot et la défaite récente du général Boulanger sont considérées comme des symptômes de bon augure pour l'avenir de la France.

LE GÉNÉRAL BOULANGER.

La plupart des voix obtenues par le général Boulanger dans le département de l'Ardeche lui ont été données par les électeurs monarchistes. Depuis ces élections, le parti conservateur a abandonné le général.

L'EMIGRATION

La chambre des communes anglaises, jeudi, l'honorable W. H. Smith a déclaré que le gouvernement avait décidé de demander au parlement, dans le cours de la session de l'automne, qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir des faits relatifs à l'émigration. Le gouvernement a préparé certains projets relatifs à l'émigration pour certains

districts d'Essex, et il croit obtenir de plus amples détails sur le fonctionnement du système d'émigration adopté jusqu'à présent.

Les amis du projet voient d'un bon œil l'enquête proposée et disent que c'est un moyen de former l'opinion publique, bien que, d'après les rumeurs par trop économicques de l'échiquier, on ne peut attendre qu'une législation sera présentée ; pour que l'État accorde de l'aide en faveur de l'émigration.

UNE GRÈVE. 1000 charbonniers à Saint-Etienne, France, se sont mis en grève. On dit que la grève va se propager davantage.

LORD SAINT-BURY

Les médecins de lord Salisbury lui conseillent de visiter Reyat pour le rétablissement de sa santé. En conséquence, la session sera close aussi prochainement que possible.

LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

Le sculpteur Story, de Rome, publie sous peu un article dans la Partinglity Review sur la découverte de l'Amérique par Jean Cousin de Dieppe, avant que Colomb ait mis le pied sur le sol de l'Amérique.

EXPULSION D'UN SOCIALISTE

Herr Hasting, ingénieur bien connu à Berlin, a été expulsé de Suisse parce qu'on le soupçonnait d'être un socialiste.

L'EXPÉDITION STANLEY

Le Gaulois dit que M. Jaussons, le gouverneur général du Congo, craint que l'expédition de Stanley n'ait été attaquée et qu'elle n'ait été défilée.

Tribunaux

COUR DU RECORDEUR.

La fille que sa mère a fait arrêter parce qu'elle l'a frappée et qu'elle s'enivre, a été condamnée à \$10 d'amende et aux frais ou à quinze jours de prison. Elle a payé.

La cause de l'association des cochers contre M. Charles Hough, propriétaire d'écuries de louage, a été entendue, hier, et jugement sera rendu, lundi, sur la question de savoir si le défendeur doit payer, aux termes du règlement des charretiers, \$5 ou \$16 pour chacun de ses omnibus.

Les cochers étaient représentés par M. Matthew Hoan, et M. Lavery défendait M. Hough. Celui-ci a argué qu'il a toujours été cotisé et que d'après la clause 26 du règlement il n'est pas tenu de payer pour ses omnibus. Dans tous les cas, il dit qu'il a pris, la veille, des licences se montant à \$104 pour les quatre omnibus qui font le service de l'hôtel Saint-Louis, et il demande qu'il l'avenir on force les cochers qui sollicitent des courses à la porte de l'hôtel, sur la Place d'Armes, ce qui mettra fin au compromis qu'il avait fait avec eux, à savoir, qu'ils ne lui feraient pas de misères au sujet de ses licences d'omnibus et que lui les laisserait solliciter des courses à la porte de l'hôtel.

FAITS DIVERS

TEMPÉRATURE. — Depuis la nuit dernière il souffle une forte brise de nord-est qui rafraîchit notablement la température. Ce vent a causé plusieurs feux de cheminée, ce matin.

TOURISTES.

— Il est arrivé un nombre considérable de touristes, hier, par le bateau de la compagnie du Richelieu. Les uns ont débarqué ici, d'autres ont pris passage à bord du bateau de la ligne de Saguenay.

L'ALOUËTTE DE SAINT-SAUVEUR.

Les intéressés sont allés visiter la Rivière des Mères, pour voir si elle pourrait alimenter d'eau Saint-Sauveur, et ils en sont revenus satisfaits. Les plans vont être bientôt soumis au conseil de Saint-Sauveur.

COURSE DE YACHT.

— Le comité du club de yacht a rejeté le projet des propriétaires de Montserrat, présenté après la course de samedi, et a accordé la coupe à l'Osprey qui l'a gagnée, samedi, pour la deuxième fois.

CHEMIN DE FER DE TÉMISQUATA.

Les travaux sont poussés avec tant d'activité sur cette voie ferrée qu'il est plus que probable que le chemin sera ouvert à la circulation, le 15 du mois prochain.

LE BATEAU DU LAC SAINT-CHARLES.

— Par suite d'obstacles imprévus, le bateau à vapeur construit par M. Michel Boivin, au Château-d'Eau, à Lorette, et qui doit naviguer sur le lac Saint-Charles, n'a pas été mis à l'eau, mardi dernier, comme nous l'avions annoncé, mais il le sera, sans faute, mardi prochain, si le temps le permet.

M. le curé de Saint-Ambroise, assisté de son vicaire, en fera la bénédiction. Après la cérémonie, le bateau sera immédiatement dirigé sur le lac Saint-Charles. M. Boivin compte sur la présence de tous ceux qui apprécient les sacrifices qu'il a faits pour construire ce bateau et qui voudront lui accorder leur patronage.

LE DRAME DE WOLFSTOWN.

— Il est parvenu d'autres détails sur cette affaire dont nous avons parlé, l'autre jour. Le nom de la victime n'est pas Michel, mais Essiac. Il était marié avec la sœur de Lamontagne. Ce dernier passa la veille avec lui et but quelques coups de whiskey.

Une s'éleva une querelle entre eux à propos de la femme qui se tranguit du côté de son frère. A la fin Essiac exaspéré de la conduite de Lamontagne le mit à la porte. Celui-ci se retourna furieux, et revint bientôt après avec un pistolet et tira sur Essiac qui fut atteint à la tête et tomba sans connaissance. Lamontagne mit le feu à la maison pour effacer toute trace du crime. Essiac revint à lui, sans un mot, et put se traîner jusque chez un voisin où il mourut le lundi. La femme a été arrêtée. Quant à Lamontagne il est en fuite.

EN BARRIL PLEIN D'ARGENT.

Un baril rempli d'argent est une bonne chose que l'on aimerait à posséder, mais ce qui est bon pour la santé vaut mieux encore. Conservez votre santé en faisant usage de la poudre à faire lever le pâté dit Imperial Cream Tartar. Elle est en vente chez tous les épiciers.

AVIS AUX MÈRES.

— Le sirop calmant de Mme WELLS devrait être toujours en usage pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, assouplit les gencives, adoucit les douleurs, guérit les coliques ; c'est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt centimes la bouteille. 9 mai 1888. — 12 m.

Nouvelles maritimes

Le steamer Oregon, parti de Liverpool le 19 juillet, a passé hier à 7 heures p. m. à Falmes Point, remontant le fleuve. Il ne reste actuellement dans notre port que quelques navires de la flotte du printemps.

Environ 45 navires sont mentionnés sur la liste comme étant partis pour Québec et n'y étant pas encore arrivés.

Le steamer du gouvernement, la Napoleon III, est sorti de cale sèche, hier matin, et est allé mouiller au quai de la Reine. On lui a posé une nouvelle hélice.

Le steamer du gouvernement, le Druid, est parti pour le golfe pour remettre des provisions à certains phares de la rive nord qui n'ont pas été desservis par la Napoleon III.

Le propulseur Niagara, venant de Manhattan avec 400,000 pieds de mardiers de pin blanc, est arrivé dans notre port, hier matin, et déchargé sa cargaison au chantier Sharples.

Naissance.

Ce matin, au faubourg Mont-Plaisant, la dame de M. Cyrille Brière, une fille.

Décès.

Jean, aux Trois-Rivières, à l'âge de 79 ans, D. A. Rivard Dufresne, écuyer, Il était le beau-père de M. Bourgeois, inspecteur des postes et de feu l'honorable M. Gérin.

A Saint-Roch, rue de la Reine, n. 128, à l'âge de soixante ans, est décédé Joseph-Théodule Provencal.

BULLETIN COMMERCIAL

Montant perçu à la Douane, le 27 du présent, dans le port de Québec—\$2,653,006.

MARCHE EN DETAIL.

Table with 2 columns: Commodity and Price. Includes Bouff, 1ère qualité, par 100 livres, 2e do, etc.

MARCHE AU CUIR.

Table with 2 columns: Commodity and Price. Includes Cuir espagnol à semelle, n. 1, Do, etc.

PEAUX ET CUIRS.

Table with 2 columns: Commodity and Price. Includes Peaux, n. 1, vertes et inspectées, par 100 livres, etc.

Marché Monétaire de Montréal.

Table with 2 columns: Bank Name and Rate. Includes Banque de Montréal, 2 1/4 à 2 1/2, Banque d'Ontario, 120 à 118, etc.

OUVRISSEZ VOTRE ESTOMAC! PURIFIEZ VOTRE FOIE!

LES PILULES DE BRISTOL

PUREMENT VÉGÉTALES

sont le meilleur purgatif et le Remède le plus efficace contre toutes les maladies de l'Estomac, le Foie et la Dyspepsie.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE GASTÉ, ÎLES DE LA MADRÈNE

Dans la Cour de Magistrat de District SIEGÉANT A AMHERST No. 135.

CAMILLE DELANEY et al., du Havre aux Maisons, marchands, Demandeurs.

BENJAMIN CHENEL, du même lieu, père, Défendeur.

et LAURENT JONPHE, aussi du même lieu, Tiers-saisi.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Amherst, 18 juillet 1888. E. A. BRASSET, G. C. M.

Chevaux en pension

Ceux qui désirent mettre leurs Chevaux en pension obtiendront de bonnes conditions, et trouveront homme sérieux, bonne place pour les voitures, grande cour confortable, en s'adressant au sous-gérant, Z. ROUSSEAU, 32, rue du Palais.

Il a été offert 200 pour les actions de la Compagnie du Chemin à lisses de la Cité.

Compagnie du Gaz de Montréal, 211 à 2103; ventes, 25 actions à 211. Chemin de fer Pacifique canadien, à part le dividende, 593 à 574.

Compagnie de Coton du Canada, 42 à 35. Compagnie de Coton de l'Ontario, 45 à 33.

Liverpool, 27 juillet 11.30 a. m. - Coton lourd, Terre Haute, 59-161. Orléans, 2 5-84.

New-York 27 juillet 11 a. m. - Or américain, 4.884 Change sterling, 1.87

MARCHÉ DE FARINES, Montréal, 26 juillet 1888.

Patente d'hiver, \$4.90 à 5.00. Patente du printemps, \$4.75 à 4.85.

Extra supérieure de choix, \$4.40 à 4.50. Extra, \$4.30 à 4.40. Superfine, \$3.50 à 4.00.

Porte de boulanger, \$3.00 à 4.00. Extra, \$2.00 à 2.05.

MARCHÉ DE NEW-YORK, 27 juillet. Coton clois culme, terre haute, à 10-16c.

Farine forme, reçu 17,000 barils; ventes, 9,000 barils, \$2.35 à 3.00 pour la superfine de l'état; de \$2.75 à 3.30 pour la superfine de l'ouest.

Farine de seigle forme, de \$2.35 à 3.75. Blé, reçu 16,000 minots; ventes 8,000 minots, à 2 rouge à 87 5-8c.

Mais clois ferme; reçu 8,000 minots; ventes, 486,000 minots, de 54c à 54c pour le nouveau.

Porc calmes, de \$15.00 à 15.25. Saucisses, de \$2.15 à 4.45.

Heure calme et ferme, de 15c à 20c.

PORT DE QUÉBEC

ARRIVAGES, 26 juillet. Steamer Cromon, Hambourg, Wm M Macpherson, pour Montréal, cargaison générale.

Golette Hon Hector Langevin, Gaspé, W et R Brodie.

Steamer Hibernien, Glasgow, 14 juillet. Allans, Rae et Cie, 355 passagers, carg. gen. pour Québec, Montréal et l'ouest.

EXPÉDIÉS, 27 juillet. Steamer Otter, Pointe aux Esquimaux, A Fraser et Cie.

Steamer Greenlands, St Jean, TN, etc, Ross et Cie.

Narive Vancouver, Dublin, Dobell, Beckett et Cie.

Barque Charlotte & Anna, Cardiff, J S Murphy et Cie.

Canal-boat à Noél, New-York, A Gravel Lumber Co.

Mary, New-York, do

EXPÉDIÉS POUR QUÉBEC, Aïda, Ayr, 27 juillet.

EXPÉDIÉS POUR MONTRÉAL, Cromons (s), Shields, 25 juillet.

ARRIVÉS DE QUÉBEC, Aarvak, Greenock, 25 juillet.

Record, Liverpool, 25 juillet. St Albans, Liverpool, 25 juillet.

ARRIVÉS DE MONTRÉAL, Grashook (s), Hambourg, 22 juillet.

ARRIVÉS DE MÉTROPOLITAIN, Arne, Liverpool, 25 juillet.

Summary des annonces nouvelles. Cour de Magistrat de District, siégeant à Amherst. - E. A. Brasset.

BEHAN BROTHERS GRANDE REDUCTION!

Dans le but de faire place à nos Nouvelles Marchandises d'Automne, nous avons fait des REDUCTIONS immenses dans les départements suivants, VIZ:

- Etoffes à Robes, Indiennes et Gingham. Bas et Gants. Coton jaune et blanc. Draps, Tweeds, Serges, Châles. Parasols et Entout-Gas. Rubans, Dentelles. Coils et Poignets.

Gants de Kid! Notre vente au rabais dans les Gants de Kid se continuera jusqu'à ce que le tout soit vendu.

Un lot immense de MOUCHOIRS DE SOIE à GRANDE REDUCTION.

BEHAN BROTHERS 21 juillet 1888. 755

POUR L'ÉTÉ NOUVEAUTÉS

GRENADINE DE SOIE NOIRE UNIE ET FANTAISIE POUR ROBES. GRENADINE EN LAINE NOIRE UNIE ET FANTAISIE

Nous recommandons spécialement cette classe de marchandises comme étant de valeur supérieure et insurpassable pour l'utilité et la durée.

Nous les offrons aux dames comme étant les meilleures valeurs qu'elles puissent acheter.

CEINTURONS EN SOIE PONGÉE TRÈS À LA MODE. GLOVER, FRY ET CIE.

CHAPEAUX GARDE-SOLEIL POUR ENFANTS Vendus à moitié prix GLOVER, FRY ET CIE 10 juillet 1888. 243

PROGRAMME CONCOURS ANNUEL De l'Académie des Palmiers

L'ACADEMIE DES PALMIERS disposant, grâce à la munificence d'un généreux bienfaiteur, d'une somme de 500 fr., destinée à former des prix, applique en indifféremment à la Poésie et à la Prose, ouvre tous les ans un concours, clos le 30 septembre, terme de rigueur.

Chers les prix en numéraire. Il sera accordé des distinctions en nombre proportionné à l'importance du concours, lequel est gratuit pour les sociétaires.

Les autres concurrents payeront un droit fixe de cinq francs par manuscrit présenté. Au retour, ils recevront franco le numéro de la Revue donnant le compte-rendu du Concours et pourront se procurer, au prix réduit de un franc par exemplaire, le numéro contenant leurs pièces, si elles sont imprimées.

L'Académie laisse aux auteurs toute liberté dans le choix des sujets. Toutefois, elle propose cette question: «Les Colonnes sont-elles utiles ou nuisibles à la métropole?»

Les auteurs ont également la faculté de présenter plusieurs ouvrages, soit du même genre, soit de genres différents, et, par conséquent, peuvent obtenir plusieurs prix dans le même concours.

Les manuscrits, écrits au verso seulement et non signés, devront porter, outre la mention Concours de 1888, une épigraphe reproduite sur un pli cacheté, renfermant les prénoms, noms, qualité et adresse des auteurs. - Tout libelle injurieux pour les religions ou les gouvernements, blessant les mœurs ou les bienséances sera rejeté.

Après l'adjudication des prix, les lauréats seront convoqués à la Fête des Palmiers. C'est le nom de la séance publique annuelle. Cette solennité, patriotique et intellectuelle, célèbre chaque année avec le plus grand éclat, commence par l'Éloge de la Langue française, prononcé par un membre de l'Académie. Ensuite lecture est donnée du rapport sur le concours et sur la situation de l'Association. (On proclame les vainqueurs. S'ils sont présents, le président de la séance les invite à lire eux-mêmes leurs ouvrages et leur remet les récompenses.)

La fête s'achève au milieu d'une conférence, de déclamations, de morceaux de musique et de chants.

Adressez franco, adhésions, souscriptions et manuscrits, à M. LE SECRÉTAIRE PRÉFÉRÉ, 5, rue Brochant, PARIS. 6 juillet 1888. 237

CADEAUX DE NOCES! NOUVEAUX DESSINS! NOUVEAUX DESSINS!

ARTICLES EN ARGENT PUR! Services à Dessert, Anneaux pour Serviettes, etc.

Argenterie Anglaise et Américaine! ELECTRO-PLATE. Services complets à Thé et à Café, Plats, Saladiers, etc.

HORLOGES ET BRONZES MAGNIFIQUES. G. SEIFERT BAZAR EUROPÉEN, 34, rue la Fabrique - 34. Téléphone 147. 28 avril 1888. 152

CÉLÈBRES LUNETTES B. LAURANCE

Sont les meilleures pour soulager la vue, et tous autres moyens ont été sans succès. Des certificats de toutes les célébrités médicales du Canada peuvent être vus dans tous les magasins où on les vend, entre autres.

De Son Eminence le cardinal Taschereau. M. B. LAURANCE, 9 mai 1888.

Monsieur, Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, m'exprime son désir de vous faire connaître que les lunettes que vous m'avez présentées sont de la meilleure qualité et mieux appropriées à sa vue que celles dont il se sert jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur d'être, Votre dévoué serviteur, (Signé) J. B. Z. BOLDUC, 100. Prenez garde aux contrefaçons. Chaque paire est marquée B. L. 1er juin 1888. 159

CHAPEAUX D'ÉTÉ NOUVEAUTÉS EN Feutres Français et Anglais

CHAPEAUX LAWN TENNIS de toutes les couleurs, genres spéciaux.

CHAPEAUX DE PAILLE DE MARINS POUR JEUNES FILLES ET JEUNES GARÇONS. Seuls Agents pour les MEILLEURS CHAPEAUX DE SATIN LINCOLN et BENNETT.

G. R. RENFREW ETC 35 et 37, rue Buade 19 juillet 1888. 270

NOTRE SPECIFIQUE No 13

Rétablit d'un manière permanente, les forces d'une constitution épuisée et remet de la débilité générale, lorsque tout autre traitement a été insuffisant.

Transmettre à continer en limbes pour le Trait et la Direction qui enseignent à se soigner soi-même. TORONTO MEDICINE CO., 343, Spadina Ave., Toronto, Ont. 21 mai 1888. 183



L'EAU MINÉRALE ST-LEON

Certificat quant à l'efficacité de l'Eau St-Leon. La lettre suivante s'explique par elle-même.

CHERS MESSIEURS, Depuis trois ans j'ai souffert de la terrible maladie appelée la dyspepsie, et j'en ai tellement souffert qu'il m'était presque impossible de prendre la nourriture et surtout de la viande. Ayant entendu parler de différentes guérisons causées par l'Eau St-Leon, j'ai commencé à en faire usage régulièrement en prenant deux ou trois verres par jour après les repas, et maintenant je mange ce que me plaît et j'ai d'une parfaite santé que j'attribue à l'Eau St-Leon qui est la plus merveilleuse de toutes les eaux minérales. Je conseille à tous ceux qui souffrent d'aucune maladie de se servir de l'Eau St-Leon et je suis certain qu'ils seront guéris.

LOUIS LAROSE, 32, rue Artillerie, Québec.

Cette eau est en vente, en gros et en détail, par MM. GINGRAS, LANGLOIS et Cie, Seuls agents pour la Puisseance, EN FACE DU PALAIS CARDINAL. 28 juin 1888. 233

BAZAR Le 1er et le 2d'aout

Un bazar et deux soirées très solennelles auront lieu à Saint-Aubert au profit de l'œuvre du Sanctuaire de Notre-Dame de l'Épilu, actuellement en construction en cette paroisse.

Cette belle œuvre, qui a été partout si bien accueillie, a encore besoin de secours pour parvenir au but qu'elle s'est proposé. Comme l'on peut fort bien faire des bonnes œuvres en se dévouant l'œuvre a pris ce moyen d'obtenir les ressources qui lui manquent encore.

Des dames charitables ont organisé un bazar et des amateurs aux habits de genreux ont préparé deux soirées musicales, dramatiques et littéraires.

MM. les abbés F. Dupuis, professeur au collège de Lévis, et E. Roy, professeur au séminaire de Québec, y donneront une conférence, le premier sur Rome, le second sur Paris, villes qu'ils ont habitées pendant quatre ans.

L'on n'aura certainement aucune meilleure occasion de bien s'amuser et de s'instruire, tout en faisant une bonne œuvre, pendant les vacances. Car les pièces choisies, l'habileté des acteurs, des musiciens et des musiciennes promettent un plein succès.

Qu'on s'y rende et l'on sera du même avis. Saint-Aubert n'est qu'une demie-heure de la station Saint-Jean Port-Joli. Heure des soirées: 4 heures P. M. 14 juillet 1888. 247-251 et 261/2.

COLONNE TREPANIER ET CIE

Le grand encouragement que nous avons reçu pour nos Entout-cas et Parasols ne diminue pas, aussi en avons-nous une variété immense, ce qui procure à la pratique de choisir suivant son goût.

Entout-cas unis. Entout-cas de couleurs. Entout-cas avec dentelle. Parasols pour enfants. Parasols pour dames.

Dans les couleurs et avec dentelle. Trépanier et Cie

Nos Broderies et nos Dentelles blanches et de couleurs sont les premières du jour et nous les sacrifions au prix de deux centimes en montant.

Broderie de couleur. Broderie de couleur. Broderie de couleur. Dentelles unies. Dentelles de couleurs. Dentelles nouées.

Trépanier et Cie

Nous sommes tellement satisfaits de l'encouragement qu'on nous a donné, que pour faire place à nos achats de l'automne nous vendons nos Marchandises à des prix si bas que le public ouvre les yeux et s'étonne; à vous de venir voir et vous assurer.

Trépanier et Cie

Aux Touristes étrangers et au public de Québec!

Pour ceux de nos concitoyens qui partent pour les eaux, nous aimons à leur dire que nous gardons un magnifique choix de CHALES POUR DAMES depuis la modeste somme de \$2.00 jusqu'à \$15.00.

Trépanier et Cie

DEPARTAMENT DE MESSIEURS Habits et Vestes en Soie. Habits et Vestes en Tweed. Habits et Vestes en Toile.

Habits et Vestes en Toile. Habits et Vestes en Tweed. Habits et Vestes en Soie.

Trépanier et Cie

CORPS ET CALEÇONS Nos Corps et Caleçons pour les places de bains ne laissent rien à désirer. Et nous recommandons aussi aux messieurs notre assortiment de Coils anglais dans les dernières nouveautés.

Trépanier et Cie

Le Général Cocoyo

Le Don Quichotte, du 17 mars, dit: «Partout les détails piquants abondent, partout règne le même entraînement d'un style à la fois simple, solide et brillant.» Le Vif du 20 mars, dit: «Les milieux les plus étranges, les plus divers, sont dépeints de visu dans ces chapitres attachants.» L'Événement, du 18 mars, dit: «Un Italien, venu à Paris, comme le papillon court à la lumière, est entrainé dans le tourbillon de la grande Babylonie.» Le Cri du Peuple, du 20 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.» Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Paine's Celery Compound

POUR LES Personnes Nerveuses, Débiles et Agées. UERTI la prostration nerveuse, le mal de tête, la migraine, la névralgie, les maladies nerveuses, d'asthme, et de toutes les affections des reins.

TONIQUE POUR LES NERFS. C'est un remède qui agit sur le système nerveux, et qui agit sur le système nerveux, et qui agit sur le système nerveux.

UN ALTERNATIF. ALONZO ARBIT, WINDSOR, VT., dit: «Je crois que PAIN'S CELERY COMPOUND m'a sauvé la vie. Je souffrais d'une humeur viciée, et de la prostration nerveuse, et de la prostration nerveuse, et de la prostration nerveuse.»

UN LAXATIF. A. C. BEAN, WHITE RIVER JUNCTION, VT., dit: «Depuis deux ans, je souffrais beaucoup de maux de tête et de la face, accompagnés de dyspepsie et de constipation. Avant de commencer à prendre du PAIN'S CELERY COMPOUND, j'étais très souffrant. Maintenant, tout est fini, et je me trouve en parfaite santé.»

UN DIURÉTIQUE. GEORGE ARBIT, NEW CITY, IOWA, dit: «Je me suis servi de PAIN'S CELERY COMPOUND et il m'a fait plus de bien pour les reins et le dos, que toutes les autres médecines que j'ai jamais prises.»

WELLS, RICHARDSON & Co., Prop. MONTREAL, QUEBEC.

DIRECTOIRE D'AFFAIRES DE LA Cité de Montréal

Parfait Guide pour tous, donnant à chaque sous-cripteur une annonce gratis. Ayant une grande circulation il devra encourager tous à s'y souscrire.

MM. JOHN LOVELL et FILS, de Montréal, propriétaires. F. X. CLEIMONT, Agent sollicité pour Québec, Bureau de Poste. 16 mai 1888. 178

ACADEMIE DES PALMIERS ASSOCIATION FONDÉE EN 1880

STATUTS ART. I. - L'Académie a pour but l'expansion de la Langue française et l'encouragement des Voyages d'études aux pays latins.

ART. II. - Le fonds social se compose de souscriptions des membres, du produit des conférences et des fêtes offertes au public, des dons volontaires qui viennent en aide à l'Association.

ART. III. - Pour devenir membre adhérent, titulaire ou correspondant, il faut être présenté par M. le Secrétaire-Perpetuel et l'agrément du Comité d'Administration. Un rapporteur est nommé. Le vote d'admission a lieu huit jours après le dépôt de son inscription. Si le candidat obtient la majorité des suffrages, il ne lui reste plus qu'à verser son cotisation.

La cotisation annuelle est de 4 fr. L'abonnement à la Revue Ecotique, 12 fr. (12 fr. s'il habite la France; 15 fr. s'il habite l'étranger).

Le droit de diplôme est de 2 fr. Le droit d'insignes (palmiers et rubans) est de 4 fr.

ART. IV. - La liste des membres de l'Académie, les noms et les adresses des lauréats de ses concours, seront publiés dans la Revue Ecotique.

ART. V. - Tout Sociétaire qui ne paie pas exactement les droits ou sa cotisation, est radié après deux avertissements.

(1) Les membres perpétuels paient une fois pour toutes l'abonnement à la Revue (en sus) 100 fr. - fondateurs ..... 200 fr. - bienfaiteurs ..... 300 fr.

Les membres adhérents, titulaires, correspondants et honoraires paient chaque année (cotisation et abonnement) ..... 16 fr.

VIENT DE PARAÎTRE Le Général Cocoyo

Le Don Quichotte, du 17 mars, dit: «Partout les détails piquants abondent, partout règne le même entraînement d'un style à la fois simple, solide et brillant.»

Le Vif du 20 mars, dit: «Les milieux les plus étranges, les plus divers, sont dépeints de visu dans ces chapitres attachants.»

L'Événement, du 18 mars, dit: «Un Italien, venu à Paris, comme le papillon court à la lumière, est entrainé dans le tourbillon de la grande Babylonie.»

Le Cri du Peuple, du 20 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

Le Pétrole, du 25 mars, dit: «Ce livre est le récit des aventures extraordinaires d'un haïtien.»

LIQUEUR DE SALSEPAREILLE

PRÉPARÉ PAR LES Sœurs de l'Hopital du Sacré-Cœur de Jésus. La Salsepareille a été reconnue de tout temps, comme le meilleur remède pour guérir les humeurs.

La Liqueur de Salsepareille, qui n'est préparée qu'avec les principes les plus purs, guérit promptement les plaies, les ulcères chroniques, en même temps qu'elle purifie le sang et qu'elle prévient l'engorgement des organes.

Comme preuve de l'efficacité de ce remède, madame Vital Cherrier, de Saint-Charles, comté de Bellechasse, fait la déclaration suivante: «Depuis longtemps, je souffrais de plusieurs ulcères à une jambe et divers remèdes n'ont été essayés en vain. Enfin, ayant fait usage de la Liqueur de Salsepareille, et de peu de jours, j'étais guérie.»

En vente au dispensaire de l'Hopital du Sacré-Cœur de Jésus, à Québec. 30 avril 1887. 111

ELIXIR Sœurs de l'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR ELIXIR ALBUMINE FERRUGINEUX

Cet Elixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre FER BRAY.

Il est un composé alimentaire et médicamenteux qui demande le moins de travail possible de l'estomac, pour être absorbé dans le sang et qui, de plus, agit sur l'appétit et la digestion, le rendant ainsi supérieur, dans son usage, à tous les extraits de boue. L'expérience de plusieurs années a prouvé que c'est le remède le plus prompt et le plus actif pour enrichir le sang, pour combattre la tendance à la consomption et la dyspepsie des personnes débiles.

En vente chez les pharmaciens et au dispensaire de l'Hopital du Sacré-Cœur, Québec. 30 avril 1887. 111

CHASSE ET PECHE Province de Québec

TEMPS DE PROHIBITION CHASSE (47 Victoria, ch. 25 50 Victoria, ch. 16.)

1. Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.

2. L'original (mâle et femelle) en tout temps jusqu'au 1er octobre 1890.

N. B. - Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse du caribou, du caribou ou du chevreuil. Personne (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivant plus de 3 caribous et 4 chevreuils. Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne, à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition, il est défendu aux compagnies de chomins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou ou du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

3. Castor, vison, loutre, martre, pekan, du 1er avril au 1er novembre.

4. Lièvre, du 1er février au 1er novembre.

5. Rat-musque (dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement), du 1er mai au 1er avril suivant.

6. Bécasse, les casses, perdrix d'aucune espèce, du 1er février au 1er septembre.

7. Macreuses, sarcelles, canards sauvages d'aucune espèce (excepté harles bécasses, aigres, harles, etc.), du 15 avril au 1er septembre.

Et en aucun temps de l'année, entre une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil et aussi de se servir d'appareils, etc., durant ces heures prohibées.

N. B. - Néanmoins dans les parties de la province situées à l'est au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent chasser en toute saison de l'année, mais pour leur nourriture seulement, etc., les oiseaux mentionnés au n. 7.

8. Les oiseaux pêcheurs, tels que: les hirondelles, le trilli, les fauvettes, les montchervilles, les pies, les engoulevents, les busards, le rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.), les messages, les charbonniers, les grives, (merle, flûte des bois, etc.), les rouilleux, les gogins, les manettes, les grosbecs, l'oiseau-mouche, les concoups, les hachons, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des Falcon

